

Les mardis du Groupe PLR

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, le populisme ambiant et les idéologies excessives. Il défend les libertés individuelles, prône la cohésion et met en avant l'innovation.

*Le paquet logement ayant occupé largement les discussions au Grand Conseil **du 6 octobre au 3 novembre 2015**, nous vous proposons ci-dessous un résumé de la situation :*

Paquet logement

1^{er} volet : contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative ASLOCA

Avant les vacances d'octobre, les députés avaient entamé les discussions sur le premier volet du « paquet logement », à savoir le contre-projet direct du Conseil d'Etat à l'initiative populaire cantonale de l'ASLOCA « Stop à la pénurie de logements ». Le droit de préemption, proposé par le Conseil d'Etat comme alternative au droit d'expropriation de l'initiative, a nourri les débats. Ce droit donne la priorité à l'Etat d'acquérir un bien immobilier lorsque son propriétaire le vend. Au sein même du groupe PLR, les avis ont été partagés : pour certains, le droit de préemption est antagoniste au principe libéral ; pour les autres, il s'agit d'une mesure acceptable dans le cadre de ce contre-projet, qui se veut être un compromis efficace contre l'initiative de l'ASLOCA. Finalement, le droit de préemption a été accepté par 71 voix pour, 56 contre et 6 abstentions.

2^{ème} volet : LPPL

Une fois le premier volet traité, les députés se sont penchés, mardi 3 novembre, sur le second volet du « paquet logement », soit l'EMPL (Exposé des motifs et projet de loi) sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL). Le député de l'extrême gauche Jean-Michel Dolivo a fait pleuvoir sur les gradins une série d'amendements. Presque chaque article avait droit à son « amendement Dolivo ». La gauche a peur que les simplifications et les allègements de procédures pour les rénovations et les démolitions d'immeubles prévues par la LPPL provoquent une hausse des loyers, au détriment des locataires.

La nouvelle loi clarifiera certaines notions : comment calcule-t-on le « taux de vacance » (en se basant sur le marché locatif ou en prenant le taux global de vacance) ? et où situer le « seuil de pénurie » ? Enfin, la LPPL veut une application différenciée, par district, de la loi. Si un district enregistre un taux de vacance entre 1 et 1,5%, les autorisations pour rénover ou vendre un appartement en location seront plus souples que dans un district qui enregistre un taux de vacance inférieur. Les députés n'ont pas encore terminé les débats, qui reprendront mardi prochain.

La LPPL ? En résumé, la nouvelle loi sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL) veut modifier la loi du 6 mai 2006 sur l'énergie et fusionner deux lois (la LDTR : loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation et la LAAL : loi sur l'aliénation d'appartements loués), tout en y apportant des modifications, afin d'adapter l'appareil législatif aux nouvelles réalités. Comme le contre-projet à l'initiative ASLOCA, la LPPL vise à assurer un nombre suffisant de logements à la location dans le canton. Comment ? En « [...] évitant par un système d'autorisations, que des logements jusqu'alors loués soient soustraits du parc locatif en raison de travaux, de changements d'affectation ou de ventes », peut-on lire dans le rapport de majorité de la commission en charge du dossier.

De manière générale, le « paquet logement » vise à répondre à la pénurie de logement déclarée depuis 2001 dans le canton de Vaud. En septembre 2015, le taux de vacance (0,7%) se situait toujours en-dessous du seuil de pénurie, fixé à 1,5%. La commission du Grand Conseil en charge de

traiter les deux volets du paquet s'est réunie à neuf reprises, entre septembre 2014 et mars 2015, sous la Présidence du député PLR Marc-Olivier Buffat.

Et après ? La stratégie du Groupe PLR

A la fin du premier débat, le Groupe PLR se réunira pour mettre au point sa stratégie finale, après avoir au préalable consulté les partenaires du centre-droite vaudois.

Objets PLR déposés du 6 octobre au 3 novembre 2015 :

- **Interpellations**

- Catherine Labouchère - [Augmentation prévue pour les subsides LAMAL, des explications svp](#)
- Philippe Grobéty - [Col des Mosses, éboulement de Vuargny, quelles conséquences ?](#)
- Pierre Volet - [Fermeture du bureau de douane de Vevey port-franc](#)
- Alain Bovay - [Ancien dirigeant de la BCV acquitté : 1.8 million à la charge du contribuable, comment en est-on arrivé là ?](#)
- Alexandre Berthoud et consorts - [la "contrôlite" aigüe des polices !](#)

- **Simple question**

- Alexandre Berthoud et consorts - [Plans directeur régionaux : quand la loi permettant une simplification du processus d'adoption pourra-t-elle être acceptée par le Grand Conseil et mise en vigueur ?](#)

- **Question orale**

- Catherine Labouchère - [Réponse au postulat "Mieux connaître les différents types d'aides sociales et leurs bénéficiaires 14 POS 056"](#)

... à mardi dans 3 semaines

Laurine Jobin

Groupe PLR

groupe@plr-vd.ch

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Secrétariat général

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

T: 021 323 72 78

F: 021 320 60

www.plr-vd.ch